

Cas pratique droit constit

Par louloutedu31, le 22/11/2011 à 18:02

Bonsoir, voilà en fait pour un TD de droit constitutionnel, il y a marqué que l'on doit faire un cas pratique. Cependant, il n'y a pas de de faits à reprendre, c'est juste des questions auxquelles il faut répondre après avoir lu des extraits de la constitution allemande. Donc, est ce que vous pensez qu'il faut rédiger la réponse aux questions avec la méthodologie du cas pratique (qualification des faits, question de droit...) ou alors répondre comme à une question normale ?

Par cerise, le 10/03/2012 à 11:01

un réponse à ce message m'aiderait beaucoup aussi, s'il vous plaît.

Par bulle, le 10/03/2012 à 11:17

Bonjour,

Ca va être difficile de vous répondre sans savoir quel type de questions on vous pose sur la Constitution...